

Image not found or type unknown



Demande de renseignements

Par **cissou83**, le **09/01/2013 à 13:29**

bonjour.je loue actuellement un t3 en rdc de villa avec un petit bout de terrain de 50metres carres environ.nayant pas de cloture jai fait une cloture propre a mes frais.le proprietaire a constate et etait ravi.aujourd'hui je m absente de chez moi et a mon retour des ouvriers travaillent et on tout casse sur mon terrain.je demande des explications a mon proprietaire pour la destruction de mon de ma cloture et il me repond qu il n a pas eu le temps de me prevenir qu il allait realiser des travaux d evacuation pour les eaux de pluie.pouvez vous me renseigner sur mes droit car un proprietaire peut il realiser des travaux sur un bien qu il loue sans avertir son locataire?quels sont mes droits?je vous remercie d avance pour vos reponses.cordialement.